



VILLE DE SARRALBE
(MOSELLE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/002

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

SÉANCE EN DATE DU 02 JUIN 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 1 : COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2019 1.1-BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal,

Après que Monsieur le Maire a quitté la salle du conseil municipal,
sous la présidence de M. Gérard BERGANTZ, 1^{er} adjoint au maire,
après avoir entendu les explications de Mme Aurore MOTSCH, agent communal
responsable du services des finances communales,

A la majorité des voix, (M. Armand GROSS, Mmes Marie HENNARD et
Marie Laure MEYER ne souhaitant pas prendre
part au vote
MM. Jean Paul SCHMITT et Patrick
HINSCHBERGER s'abstenant)

- adopte les comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2019,
- donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif 2019 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement

Libellé	Montant
Dépenses de l'exercice	4.232.919,18 €
Recettes de l'exercice	5.375.838,97 €
Excédent de l'exercice 2019	1.142.919,79 €
Report excédent de l'exercice 2018	1.522.575,80 €
Résultat de fonctionnement au 31/12/2019	2.665.495,59 €

Section d'investissement

Libellé	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses de l'exercice	3.948.236,58 €	1.330.513,23 €
Recettes de l'exercice	1.994.164,06 €	0,00 €
Résultat de l'exercice 2019	-1.954.072,52 €	1.330.513,23 €
Report excédent de l'exercice 2018	1.821.027,54 €	
Résultat d'investissement au 31/12/2019	-133.044,98 €	

A l'unanimité des voix,

- décide d'affecter comme suit le résultat cumulé fin 2019 d'un montant de **2.665.495,59 €**
au compte 1068 pour financer les investissements : **1.463.558,21 €**
au compte 002 pour financer les charges d'exploitation : **1.201.937,38 €**

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 3 juin 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 3 juin 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

